COMMUNE DE MANONCOURT-EN-WOËVRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 mai 2020

le Conseil Municipal de la commune de MANONCOURT EN WOEVRE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Chantal PIERSON, la plus âgée des membres du Conseil, pour la délibération 16-2020 puis sous la présidence de Chantal PIERSON, Maire pour les délibérations suivantes sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire sortante.

Etaient présents : Marine CHARTIER , Raphaël CHATELAIN, Anne FLEITZ-TOUSSAINT, Aurélie GIRON, Eric GRUY, Patrick HIPPERT, Isabelle MARCHAL, Alain MIGOT, Chantal PIERSON, Cédric VOSGIEN, Clément VUILLAUME

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Anne FLEITZ-TOUSSAINT

Election du Maire et des adjoints : (11 votants)

Le maire et les adjoints ont été élus chacun respectivement au premier tour de scrutin. Chantal Pierson s'est présentée, est élue par 10 voix.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide du nombre des adjoints, arrêté au nombre de deux. Adopté à l'unanimité.

Election des adjoints : premier adjoint : Alain MIGOT élu avec 9 vois au premier tour de scrutin (Eric Gruy 1 voix, 1blanc) ; deuxième adjoint : Patrick HIPPERT élu avec 7 voix au premier tour de scrutin (Eric GRUY 3 voix et 1 blanc)

Nomination des délégués communautaires :

Chantal PIERSON (titulaire) et Alain MIGOT (suppléant). Réglementairement, dans les petites communes c'est le Maire qui est délégué communautaire et le 1^{er} adjoint le suppléant, sauf désistement de leur part.

Charte de l'élu local :

Tous les conseillers municipaux ont signé la chartre de l'élu local, prévue à l'article L1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, préalablement lue par le Maire.

Informations diverses:

Ouverture au public de la Mairie les lundis de 14h30 à 18h00. Possibilité de demande de rendezvous pour le vendredi après-midi.

Autres informations communales

Le département a remis la moitié de la commande des masques en tissu grand public faite mi-avril le 28 mai fin de journée.

Distribution de 1 masque adulte ou enfant de 7 à 11 ans, et deux masques pour collégiens et lycéens, avec notice d'utilisation le 31 mai 2020 avec le compte-rendu.

Le second masque adulte sera distribué dès réception (date inconnue).

